



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/2009/2  
31 août 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION  
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION  
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES  
ET DES LACS INTERNATIONAUX

Cinquième session  
Genève, 10-12 novembre 2009  
Point 5, 6 et 9 et 12 de l'ordre du jour provisoire

GESTION INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET  
DES ÉCOSYSTÈMES CONNEXES

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES EAUX TRANSFRONTIÈRES

ASSISTANCE TECHNIQUE ET PROJETS D'APPLICATION

PARTENARIATS ET COOPÉRATION

**RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE  
2007-2009, AVEC UN APERÇU DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉPENSES**

Note du secrétariat

*Résumé*

Le présent document rend compte de l'exécution du plan de travail pour la période 2007-2009 qui a été adopté à la quatrième session de la Réunion des Parties (Bonn, Allemagne, 20-22 novembre 2006; ECE/MP.WAT/19/Add. 2). Il contient un résumé des principaux éléments, des succès obtenus, des problèmes rencontrés et des conséquences pour les futurs travaux au titre de la Convention. Il fait ensuite la synthèse des activités relevant de chaque domaine de travail. En conclusion, il donne un aperçu des contributions et des dépenses.

1. Le présent document informe la Réunion des Parties de l'exécution du plan de travail pour la période 2007-2009 (ECE/MP.WAT/19/Add. 2) par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, le Conseil consultatif, le Bureau, les équipes spéciales et les groupes d'experts de la Convention, ainsi que le secrétariat. Il informe également les Parties des contributions financières versées au fonds d'affectation spéciale de la Convention et de l'utilisation de ces contributions et d'autres ressources extrabudgétaires aux fins de la mise en œuvre des programmes, conformément à la décision III/2 (ECE/MP.WAT/15/Add.2, annexe II). Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, à sa quatrième réunion (Genève, 8 et 9 juillet 2009; ECE/MP.WAT/WG.1/2009/2), et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation à sa dixième réunion (Bratislava, 10 et 11 juin 2009; ECE/MP.WAT/WG.2/2009/2) ont examiné l'exécution du plan de travail actuel et ont demandé au secrétariat de soumettre le présent document à la cinquième session de la Réunion des Parties.

2. La Réunion des Parties pourrait:

a) Adopter le rapport sur l'exécution du plan de travail pour la période 2007-2009 et sur les contributions et les dépenses (annexes I et II);

b) Féliciter les membres des deux Groupes de travail, le Bureau, d'autres organes et le secrétariat pour la qualité de leur travail en vue de fournir des orientations supplémentaires pour l'application de la Convention en établissant des documents d'orientation, des rapports, des projets pilotes et des publications, ainsi que pour leur concours dans l'organisation des ateliers, conférences, cours de formation et autres réunions;

c) Remercier les Parties et les non-Parties à la Convention, en particulier les Parties chefs de file d'activités, qui ont fourni des ressources humaines et financières pour l'exécution du plan de travail.

## Annexe I

### EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2007-2009

#### A. Principaux éléments du plan de travail pour la période 2007-2009

1. Les documents qui suivent sont probablement les résultats les plus importants du plan de travail:
  - a) Le projet de Guide sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques (ECE/MP.WAT/30);
  - b) Le projet de Guide de mise en œuvre de la Convention (ECE/MP.WAT/2009/L.2);
  - c) *Première évaluation des fleuves, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/25) et projet de deuxième évaluation des fleuves, lacs et eaux souterraines transfrontières en Europe du Sud-Est (ESE) (ECE/MP.WAT/2009/8, ECE/MP.WAT/2009/9, ECE/MP.WAT/2009/10, ECE/MP.WAT/2009/11);
  - d) Les lignes directrices en matière de sécurité et les règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus (ECE/MP.WAT/WG.1/2008/5, ECE/CP.TEIA/2008/9).
2. L'élaboration du Guide de mise en œuvre de la Convention, qui fait suite à une demande de la Géorgie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, a été particulièrement bien accueillie et appuyée par de nombreuses Parties. Elle a donc été très rapide. Le Guide répond à un besoin concret des Parties et des pays intéressés à adhérer à la Convention, et il a déjà été utilisé à plusieurs occasions. Il est escompté qu'il devienne un document de référence majeur à l'appui de la mise en œuvre de la Convention dans la région de la Commission économique pour l'Europe et au-delà.
3. Le projet de Guide sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, premier document du genre, est également reconnu par de nombreuses Parties et partenaires. Le fait qu'il soit axé sur les aspects transfrontières et qu'il soit élaboré conjointement au Protocole sur l'eau et la santé lui confère un caractère inédit. La participation active à son élaboration par les Parties, les non-Parties et des partenaires internationaux souligne son opportunité et son utilité. Sa préparation était toutefois fondée sur l'expérience très limitée en matière d'adaptation aux changements climatiques, a fortiori dans un contexte transfrontière. Cela confirme encore qu'il est nécessaire pour la région de renforcer ses capacités d'adaptation aux changements climatiques et de progresser en ce qui concerne les stratégies et mesures d'adaptation dans le contexte transfrontière, en se fondant sur le Guide. Le programme de projets pilotes proposé dans le plan de travail pour 2010-2012 vise à appuyer ces progrès.
4. De nombreuses organisations internationales, entre autres organisations, engagent des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques et ce sera un défi que de faire connaître ces travaux, d'en reconnaître l'utilité et de les financer. Il sera donc important de promouvoir encore la mise en œuvre du Guide et de mettre à profit ses principales valeurs ajoutées, y compris le fait que la Réunion des Parties en est partie prenante et y est fermement associée.

5. La première évaluation s'est avérée essentielle pour la Convention à de nombreux points de vue. Sa préparation a réuni, autour d'un objectif commun, presque tous les pays de la région de la CEE – aussi bien parties que non parties à la CEE – et de nombreux partenaires internationaux, ce qui a prouvé la capacité de la Convention à catalyser une coopération concrète. La qualité et l'importance de l'évaluation sont reconnues au niveau politique par la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et il s'agit d'un document utilisé à grande échelle par les acteurs de la coopération transfrontière de la région, y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Avant toutes choses, l'évaluation constitue une base solide pour toutes les autres activités menées au titre de la Convention.

6. Au cours des années passées, l'Asie centrale est devenue une priorité majeure et les problèmes liés à l'eau ont de plus en plus attiré l'attention des organisations internationales et des donateurs. La CEE a renforcé ses activités au cours des dix dernières années, a acquis de l'expérience et s'est fait connaître grâce à des activités fermement soutenues par les pays d'Asie centrale. Le processus de Berlin sur l'eau, qui est en partie mis en œuvre par la CEE, met en évidence les travaux importants de la CEE et de la Convention sur l'eau dans la sous-région. L'Asie centrale continuera d'être un domaine de travail stratégique pour la Convention car elle lui permettra d'être ratifiée et mise en œuvre à plus grande échelle, et l'ouvrira peut-être aux pays voisins qui ne sont pas membres de la CEE.

7. En dépit de leur durée relativement courte et des ressources limitées qui y sont affectées, les Dialogues sur les politiques nationales, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau et sont principalement financés par la Commission européenne, ont débouché sur des résultats solides et fructueux sur le plan politique, qui ont contribué à la mise en œuvre de la Convention. C'est ce qu'atteste également le nombre croissant de Parties qui fournissent un soutien en nature et financier (par exemple, Allemagne, Finlande, France, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie et Suisse), et l'intérêt manifesté par les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) pour se rallier au programme (voir ECE/MP.WAT/2009/6).

8. Les projets de mise en œuvre sont devenus une priorité de travail importante dans le cadre de la Convention. Grâce aux travaux du Conseiller régional, les activités visant à aider certains pays et certaines sous-régions à renforcer leur capacité de gestion intégrée des ressources en eau et de coopération se sont multipliées. La Convention s'est révélée être un terrain propice à l'élaboration de ces projets plutôt fructueux, qui ont largement été pris en main par les pays participants.

9. Le transfert du Centre international de l'évaluation de l'eau dans les locaux de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie a été achevé en avril 2009. Son ouverture est allée de pair avec la signature d'un mémorandum d'accord entre la CEE et le Gouvernement slovaque. Le Centre devrait améliorer plus avant la capacité opérationnelle de la Convention, en soutenant les projets sur le terrain et le renforcement des capacités (voir ECE/MP.WAT/2009/L.4).

## **B. Facteurs de succès et perspectives qui s'offrent pour les travaux futurs dans le cadre de la Convention**

10. Les réalisations obtenues dans le cadre du plan de travail pour la période 2007-2009 soulignent les atouts et les avantages comparatifs de la Convention. Les facteurs de succès qui offrent également des perspectives pour les travaux futurs sont notamment les suivants:

a) L'attention accrue accordée à la mise en œuvre et au respect des dispositions de la Convention et le nombre croissant de pays sollicitant une aide à cette fin. Les discussions tenues au cours des préparatifs du Guide de mise en œuvre de la Convention, ainsi que lors d'autres réunions (telles que l'atelier sur la gestion des risques d'inondations transfrontières (Genève, 22 et 23 avril 2009) et le séminaire sur les lois relatives aux cours d'eau internationaux et les négociations sur les accords multilatéraux mutuellement avantageux relatifs à l'eau en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 19-21 avril 2009)) ont appelé à la réalisation de plus amples travaux afin de faciliter la mise en œuvre et le respect des dispositions à même de renforcer encore l'impact de la Convention sur le terrain;

b) Le nombre croissant de pays de l'ESE, du Caucase et de l'Asie centrale ayant enclenché leur processus d'adhésion ou envisageant d'adhérer à la Convention. Les efforts accomplis par le passé dans ces sous-régions portent clairement leurs fruits et attestent de la nécessité de continuer à mettre l'accent sur les pays à économie en transition;

c) La capacité de répondre aux priorités et besoins évolutifs des Parties et de s'attaquer à de nouvelles questions telles que l'adaptation aux changements climatiques et les écosystèmes;

d) La capacité de livrer des produits de qualité dans le cadre d'un vaste processus de participation,

e) Le sentiment d'appartenance des Parties et le rôle majeur joué par les Parties chefs de file dans plusieurs activités;

f) Des partenariats et une coopération avec les organisations intergouvernementales au sein et hors du système des Nations Unies et avec les ONG, y compris les organisations locales et sous-régionales. Parmi les nouveaux partenaires qui se sont engagés ces trois dernières années, on citera le Conseil de coopération régionale et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale;

g) Des contributions à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales et mondiales telles que l'Initiative de l'UE pour l'eau, l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), la phase II du processus de Petersberg/processus de la Déclaration d'Athènes et des travaux du Groupe de l'eau (UN-eau);

h) Le renforcement des liens avec d'autres domaines d'action liés à l'eau (par exemple, biodiversité, gestion des forêts et des zones humides, énergie et sécurité), ce qui permet d'élargir l'impact politique de la Convention;

i) La fourniture par les Parties et les organisations internationales de ressources financières extrabudgétaires afin de soutenir la mise en œuvre du plan de travail, à hauteur de 2 123 870 dollars É.-U. pour la période 2007-2009. De nombreux pays ont également fourni des contributions en nature, principalement affectées aux Dialogues sur les politiques nationales. Davantage de Parties que par le passé versent des ressources extrabudgétaires, y compris certains nouveaux États membres de l'UE, voire des pays à économie en transition;

j) Le fait que la Convention soit mieux connue et reconnue grâce aux activités de promotion intensives menées par le secrétariat, les membres du Bureau et les centres de liaison.

### **C. Principaux problèmes**

11. Le plan de travail adopté par la Réunion des Parties à sa quatrième session s'est révélé bien trop ambitieux et certaines activités n'ont pas été mises en œuvre. En particulier, le secrétariat n'a pas été à la hauteur de la charge de travail, ce qui a provoqué des retards dans les documents et les publications et entraîné une mauvaise préparation de manifestations et des difficultés de personnel pour assurer un service optimal de la Convention. Lorsqu'elles adopteront le plan de travail pour la période 2010-2012, les Parties devront veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles et devront aussi hiérarchiser clairement les activités.

12. Bien que le nombre de ratifications des amendements ouvrant la Convention aux pays n'appartenant pas à la région de la CEE ait progressé depuis la quatrième session de la Réunion des Parties, les amendements ne sont pas encore sur le point d'entrer en vigueur six ans après leur adoption (voir ECE/MP.WAT/2009/1). Cette situation est source de malentendus et donne un signal négatif aux pays non membres de la CEE qui se demandent si la Convention leur sera ouverte et quand. Il est donc essentiel de leur envoyer un signal clair en veillant à l'entrée en vigueur des amendements avant la sixième session de la Réunion des Parties en 2012.

13. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'entrée en vigueur du Protocole sur la responsabilité civile. Une difficulté tient à l'incompatibilité alléguée du Protocole et du cadre juridique de l'UE, une allégation qui semble toutefois infondée. Une solution possible voudrait que les pays non membres de l'UE fournissent un appui solide au Protocole; on constate cependant l'absence générale de capacités et le besoin de mieux faire comprendre le Protocole dans les pays à économie en transition, notamment dans le cadre de projets pilotes.

14. En raison de la réception tardive de ressources financières, les préparatifs de la deuxième évaluation ont débuté avec un retard considérable. Il sera difficile d'y mettre la dernière main d'ici à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui doit avoir lieu à Astana en 2011. Afin de garantir le succès de l'évaluation, un financement prévisible ainsi qu'un ferme engagement des Parties et la fourniture en temps voulu d'excellents renseignements par les Parties et les non-Parties sont essentiels. Il est également important de promouvoir le rôle de la deuxième évaluation et ses conclusions dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe».

15. Le transfert du Centre international d'évaluation de l'eau dans les locaux de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie a pris plus de temps que prévu, ce qui a retardé le début des activités. Il sera donc très important pour la mise en œuvre future du plan de travail du Centre

d'affecter les ressources humaines et financières nécessaires en temps voulu et que celui-ci donne une impulsion majeure.

16. Le Groupe spécial mixte d'experts sur l'eau et les accidents industriels a fait l'objet d'une réforme, motivée par les difficultés liées à l'exécution de son plan de travail. Parmi ces difficultés, on relèvera l'absence de participation adéquate des autorités compétentes au titre des deux Conventions, et en particulier de la Convention sur l'eau, et le fait que le plan de travail ne semblait pas répondre aux besoins et aux priorités des deux secteurs. Le projet de stratégie pour le Groupe spécial mixte d'experts (ECE/MP.WAT/2009/L.3), élaboré conjointement par les bureaux des deux Conventions, devrait si tout va bien assurer la redynamisation des travaux du Groupe et accorder la priorité aux activités axées sur la demande appuyées par les experts des deux Conventions.

17. Une autre difficulté est de garantir l'engagement des pays chefs de file dans les activités, en particulier en associant davantage de pays en tant que chefs de file et/ou des pays participant à la mise en œuvre des programmes. Il est particulièrement difficile pour les pays d'Europe de l'Est qui n'ont pas encore été associés de cette manière de devenir des pays chefs de file et experts désignés afin qu'il y ait partage d'expérience à plus grande échelle et que la charge de travail soit distribuée plus équitablement. Il est également difficile pour les pays de l'EOCAC et de l'ESE de contribuer à l'organisation d'ateliers et de participer activement à tous les domaines d'activité.

18. Il faut faire encore mieux connaître la Convention, ses activités et ses produits afin de soutenir dûment sa mise en œuvre et une meilleure utilisation des documents d'orientation. La communication et la promotion restent des priorités majeures en ce qui concerne la Convention et le Protocole sur l'eau et la santé.

19. Bien que les contributions financières au fonds d'affectation spéciale aient constamment progressé, les activités de collecte de fonds et les tâches administratives connexes sont une lourde tâche pour le secrétariat. Dans de nombreux cas, les fonds affectés aux activités convenues n'étaient pas disponibles au départ et le secrétariat a dû se concentrer sur la collecte de fonds plutôt que sur les tâches techniques et pratiques. Le fait que les fonds n'étaient pas disponibles pour les activités en cours a également entraîné d'importantes lourdeurs administratives, en particulier lorsque ces activités portaient sur les contrats de membres du personnel relevant des ressources extrabudgétaires. Les nouvelles règles administratives adoptées par les Nations Unies en juillet 2009 exigeront une approche plus stricte, et les activités débiteront seulement lorsqu'un financement à long terme sera assuré.

## **I. DOMAINE D'ACTIVITÉ I: PROMOTION DE LA CONVENTION ET DE SES ACTIVITÉS ET SERVICE CONSULTATIF**

### **1.1 Promotion et diffusion de l'information**

20. Les activités relevant de ce domaine d'activité visaient à promouvoir la Convention et ses réalisations afin de faciliter l'adhésion de nouveaux pays, la ratification par les Parties des amendements aux articles 25 et 26 ainsi que de nouveaux partenariats et de nouvelles synergies. Afin de mieux faire connaître la Convention et ses protocoles et de communiquer aux Parties et

aux non-Parties des informations qui les aident à mettre en œuvre la Convention, les publications et brochures ci-après ont été élaborées et distribuées:

- a) La broche intitulée «La Convention sur l'eau à votre service» disponible en anglais, en espagnol, en français, et en russe<sup>1</sup>;
- b) La brochure intitulée «Protocole sur l'eau et la santé», disponible en anglais, en espagnol en français et en russe<sup>2</sup>;
- c) La publication *Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau*, en anglais, français et en russe (ECE/MP.WAT/22)<sup>3</sup>;
- d) La première *Évaluation des fleuves transfrontières, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/25)<sup>4</sup>.

21. L'élaboration de la dernière version des publications ci-après est en cours:

- a) Le *Guide sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques* (ECE/MP.WAT/30);
- b) Le rapport de l'atelier sur la gestion des risques d'inondations transfrontières, tenu les 22 et 23 avril 2009 à Genève (ECE/MP.WAT/31);
- c) *Les commissions de gestion des bassins hydrographiques et autres institutions pour la coopération transfrontière dans le secteur de l'eau* (ECE/MP.WAT/32), dans le cadre du projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau»;
- d) La publication *Water and Health* (ECE/MP.WAT/33), publiée dans le cadre du projet précité.

22. Parmi les autres moyens de promouvoir la Convention et ses activités, on mentionnera notamment les communiqués de presse et les articles publiés par le secrétariat dans le bulletin d'information *UNECE Weekly*, d'autres bulletins tels que *Water-L list*, *MEA Bulletin*, ainsi que dans des revues et sur des sites Web pertinents.

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/water/text/text.htm](http://www.unece.org/env/water/text/text.htm).

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/water/text/text\\_protocol.htm](http://www.unece.org/env/water/text/text_protocol.htm).

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/water/publications/pub74.htm](http://www.unece.org/env/water/publications/pub74.htm).

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/water/publications/pub76.htm](http://www.unece.org/env/water/publications/pub76.htm). Lors de la rédaction du présent document, le document en question était disponible en anglais et devait paraître sou peu en russe.



23. En outre, les membres du secrétariat et du Bureau ainsi que les représentants des Parties ont présenté les travaux et les résultats de la Convention lors de manifestations telles que le cinquième Forum mondial sur l'eau, la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm, les réunions intergouvernementales d'autres conventions, telles que la Convention de Ramsar sur les zones humides, et les réunions de projets de l'ENVSEC et de l'UE.

24. Une nouvelle initiative de promotion a été l'engagement accru non seulement des membres du Bureau mais aussi des centres de liaison. Afin de soutenir les initiatives de promotion entreprises par les centres de liaison, un guide a été établi par les Présidents des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WAT/2009/13).

25. Les efforts visant à promouvoir la Convention et ses produits hors de la région de la CEE ont été limités. Les ateliers régionaux qui devaient avoir lieu en Amérique latine, en Asie et en Afrique du Nord conformément au plan de travail n'ont pas été organisés faute de capacités et de ressources.

26. Le site Web de la Convention a été révisé courant 2009.

## **1.2 Services consultatifs**

27. Des services ont été fournis, sur demande, afin d'aider les pays à satisfaire aux dispositions de la Convention. Ces activités ont ciblé les pays de l'ESE et de l'EOCAC par le biais de projets mis en œuvre principalement par le Conseiller régional. Les membres du Conseil juridique et les experts des Parties ont joué un rôle essentiel en fournissant un savoir-faire juridique et technique. Le secrétariat a quant à lui joué un rôle important en collectant des fonds et en faisant correspondre les besoins des pays de l'EOCAC et de l'ESE au soutien des donateurs.

## **A. Projets menés en Asie centrale**

### **1. Renforcement des capacités en vue d'une coopération en matière de sécurité des barrages en Asie centrale**

28. La première étape du projet, financée par la Finlande, a débouché sur: a) une loi nationale type sur la sécurité des grandes installations hydrauliques, y compris les barrages, qui devait servir de base à l'harmonisation des cadres juridiques nationaux; et b) un projet d'accord régional sur la coopération en matière de sécurité des barrages, prévoyant notamment l'échange d'informations et la notification à d'autres pays des accidents survenant dans les barrages. Dans la deuxième étape en cours, tous les pays d'Asie centrale améliorent ou révisent les dispositions juridiques et les modalités institutionnelles en vigueur concernant la sécurité dans les barrages. Tous ont dit porter un vif intérêt à la poursuite de la coopération sous-régionale en matière de sécurité des barrages en mettant au point des cadres juridiques et institutionnels conformes à l'accord sous-régional proposé. Le projet est mené en coopération avec le Comité exécutif du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse: [www.unece.org/env/water/damsafety.htm](http://www.unece.org/env/water/damsafety.htm).

## **2. Projet concernant les fleuves Chu et Talas**

29. Le 26 juillet 2006, les relations relatives à l'eau se sont considérablement renforcées en Asie centrale lorsque la Commission conjointe Kazakhstan-Kirghizistan pour l'aménagement des bassins des fleuves Chu et Talas a été inaugurée avec l'appui de la CEE. L'établissement de la Commission a permis au Kirghizistan et au Kazakhstan de partager de façon mutuellement bénéfique la responsabilité des infrastructures liées à l'eau qu'ils utilisent. Le nouveau projet mené en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – qui a débuté en 2008 avec le financement de la Finlande – est favorable à l'élargissement de la coopération afin d'améliorer la gestion conjointe des fleuves Chu et Talas, de façon à couvrir, notamment, la protection des écosystèmes et la participation des parties prenantes à la gestion des fleuves<sup>6</sup>.

## **3. CAREWIB – le projet de base d'informations régionale sur l'eau d'Asie centrale**

30. CAREWIB, mis en œuvre par le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de la gestion de l'eau, améliore la disponibilité et l'échange d'informations dans les secteurs de l'eau et de l'environnement en Asie centrale. Le projet améliore l'efficacité et la transparence du flux d'informations sur les questions relatives à l'eau. La deuxième étape du projet, financée par la Suisse, a débuté à l'automne 2007. Elle est axée sur l'amélioration des informations disponibles au niveau national<sup>7</sup>.

## **4. Qualité de l'eau en Asie centrale**

31. Le Compte de l'ONU pour le développement a versé un financement à la CEE pour un projet visant à améliorer la coopération et la politique relative à la qualité de l'eau en Asie centrale. Le projet, lancé au début de 2009, est entrepris avec le concours du Centre régional pour l'environnement en Asie centrale (CAREC). Il s'agit d'établir des principes communs pour la mesure, l'échange d'informations et l'évaluation conjointe. La mise au point de politiques nationales plus efficaces, y compris de normes et principes autorisant des activités préjudiciables à l'environnement, est un autre aspect essentiel. Étant donné que la supervision de la qualité de l'eau s'est fortement détériorée depuis le début des années 90, l'établissement d'un réseau de surveillance de base relève du défi<sup>8</sup>.

## **5. Processus de Berlin concernant l'eau**

32. À la suite d'une série de conférences organisées en 2008 par la CEE et le Ministère allemand des affaires étrangères, le Gouvernement allemand a chargé la CEE de mettre en œuvre l'un des volets du Processus de Berlin concernant l'eau, qui a pour objectif d'améliorer la gestion des eaux transfrontières en Asie centrale. Ce volet vise à renforcer le cadre institutionnel

---

<sup>6</sup> Pour de plus amples informations, voir [www.chutalacommission.org](http://www.chutalacommission.org).

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations, voir [www.cawater-info.net](http://www.cawater-info.net).

<sup>8</sup> Plus de plus amples informations, voir [www.carecnet.org/en/programmes/water/water\\_quality](http://www.carecnet.org/en/programmes/water/water_quality).

régissant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la sous-région, en particulier le Comité exécutif du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral. L'exécution du projet a démarré au début de 2009 par l'organisation, conjointement avec le Centre régional pour la diplomatie préventive pour l'Asie centrale (UNRCCA), d'un séminaire consacré à la législation concernant les eaux internationales et les négociations d'accords multilatéraux sur l'eau mutuellement bénéfiques en Asie centrale (Almaty, 19-21 avril 2009).

33. Le Processus de Berlin concernant l'eau fait partie du pilier environnement et eau de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale; une coopération avec la stratégie globale, dont la coordination est assurée par l'Italie, a également été établie et devrait se poursuivre.

## **B. Projets menés en Europe du Sud-Est**

### **1. Bassin hydrographique du Timok**

34. Le projet d'accords bilatéraux pour la gestion transfrontière des ressources en eau du Timok a été mis en œuvre par le Centre régional pour l'environnement d'Europe centrale et orientale (CRE-ECO) en coopération avec la CEE sous l'égide de l'ENVSEC. Le but était d'aider à l'établissement d'un cadre juridique et à d'autres modalités concernant les ressources en eau partagées entre la Bulgarie et la Serbie, en mettant l'accent sur le Timok. Le projet a débouché sur une évaluation de l'environnement et des risques concernant le bassin hydrographique du Timok et le Forum sur le Timok, un mécanisme consultatif multipartite. D'autres produits escomptés, tels qu'un projet d'accord transfrontière et un plan d'action provisoire, n'ont pas vu le jour. Des consultations sont en cours avec la Bulgarie et la Serbie concernant la poursuite éventuelle du projet.

### **2. Bassin hydrographique de la Save**

35. Grâce à un financement de l'Agence suédoise de protection de l'environnement, un projet pilote a été entrepris par la Commission de la Save en 2008-2009. Le projet s'est révélé être une étape utile dans le cadre des préparatifs du premier plan de gestion du bassin hydrographique de la Save et a permis à la Commission de la Save de bénéficier d'un financement supplémentaire de l'Union européenne afin de soutenir la pleine élaboration du plan.

### **3. Phase II du Processus de Petersberg/Processus de la Déclaration d'Athènes et projet concernant le bassin du Drin**

36. La CEE coopère avec la phase II du Processus de Petersberg/Processus de la Déclaration d'Athènes en contribuant à plusieurs ateliers en tant que partenaire de la planification et de la mise en œuvre d'activités<sup>9</sup>. En particulier la CEE a soutenu, grâce aux fonds versés par la Suède, l'organisation par le Partenariat mondial pour l'eau pour la Méditerranée, en novembre 2008 et mai 2009, de deux réunions consultatives sur la gestion intégrée et du Drin élargi qui ont réuni des représentants d'entités gouvernementales et non gouvernementales de l'Albanie, de la Grèce,

---

<sup>9</sup> Pour obtenir de plus amples informations sur la phase II du Processus de Petersberg/Processus de la Déclaration d'Athènes, voir [www.watersee.net](http://www.watersee.net).

du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kosovo (territoire administré par l'ONU en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité), ainsi que des organisations internationales et des donateurs. Les réunions ont conclu qu'une coopération future à l'échelle du bassin devrait reposer sur des mécanismes de coopération existant dans les trois lacs transfrontières. Les participants sont convenus d'un premier plan d'action préliminaire, qui devrait aboutir à l'élaboration en 2010 d'un projet relevant du Fonds pour l'environnement mondial.

#### **4. Atelier sur la gestion des ressources en eaux transfrontières en Europe du Sud-Est**

37. Cet atelier (Sarajevo, 18-20 mai 2009) a été organisé conjointement avec le Conseil de coopération régional, le Partenariat mondial sur l'eau pour la Méditerranée et la Commission de la Save, avec le concours financier de la Suède et de la Suisse. Il s'est inscrit dans le cadre des préparatifs de la deuxième évaluation pour l'ESE mais a également permis d'examiner les questions clés ayant trait aux eaux transfrontières et à la coopération dans la sous-région concernée: a) les cadres institutionnels et juridiques régissant la coopération, en particulier la mise en œuvre de la Convention et de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne; b) l'utilisation plurielle des ressources en eau; et c) l'adaptation aux changements climatiques<sup>10</sup>.

#### **5. Soutien à l'ex-République yougoslave de Macédoine en vue de son adhésion à la Convention**

38. L'ex-République yougoslave de Macédoine s'est adressée au secrétariat pour solliciter son soutien afin de pouvoir adhérer à la Convention. Outre le *Guide de mise en œuvre de la Convention*, élaboré à la suite de cette requête et d'autres (voir 2.1.1), plusieurs activités nationales sont prévues à la faveur d'un financement de la Suède.

### **C. Projets menés en Europe de l'Est**

#### **Bassin du Dniestr**

39. Le Projet de coopération transfrontière et de gestion durable dans le bassin du Dniestr: phase III – mise en œuvre du programme d'action (Dniestr III) est financé par la Suède et la Finlande sous l'égide de l'ENVSEC et mis en œuvre par l'OSCE et la CEE en collaboration étroite avec les autorités et des ONG de République de Moldova et d'Ukraine. Le projet vise à améliorer la gestion conjointe du bassin, notamment: a) en favorisant l'adoption du nouvel accord sur le bassin hydrographique du Dniestr; b) en facilitant la coopération entre les services sanitaires et épidémiologiques des deux États; c) en appuyant les activités en matière de conservation de la biodiversité (axées sur la pêche); d) en facilitant l'échange d'informations au niveau national et au niveau des bassins; et e) en sensibilisant davantage le public et en

---

<sup>10</sup> Pour de plus amples informations, voir [www.unece.org/env/water/meetings/Sarajevo\\_workshop.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/Sarajevo_workshop.htm).

promouvant la couverture médiatique des questions environnementales relatives au bassin du Dniestr<sup>11</sup>.

## **D. Projets menés dans le Caucase**

### **Azerbaïdjan et Géorgie**

40. L'OSCE et la CEE ont amorcé dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC) un projet commun relatif à la mise en œuvre de la Convention par la Géorgie et à l'élaboration d'un accord bilatéral sur la gestion des eaux partagées par la Géorgie et l'Azerbaïdjan, y compris la création d'un organisme commun. Malgré le retard causé par la guerre en Géorgie, le projet est aujourd'hui en bonne voie et un rapport sur les conditions techniques et juridiques de l'adhésion de la Géorgie a été rédigé.

## **II. DOMAINE D'ACTIVITÉ II: GESTION INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ÉCOSYSTÈMES CONNEXES**

### **2.1 Mise en œuvre de la Convention**

#### **2.1.1 Guide pour la mise en œuvre de la Convention**

41. Après avoir exprimé l'intention d'adhérer à la Convention à la quatrième session de la Réunion des Parties (novembre 2006), la Géorgie et l'ex-République yougoslave de Macédoine se sont adressées au secrétariat pour demander une aide. Dans leur demande, elles soulignaient la nécessité d'étudier concrètement les incidences juridiques, pratiques et économiques de l'adhésion.

42. Pour cette nouvelle tâche, le Bureau, en consultation avec le secrétariat, a décidé que le meilleur moyen de répondre à cette demande et à des demandes futures serait d'élaborer un guide pratique en vue de la ratification et de l'application de la Convention, en donnant des orientations pour les travaux à l'échelon national. Ce document devait se substituer aux orientations stratégiques concernant la gestion intégrée des ressources en eau transfrontières conçues à l'origine comme le pilier de l'élément 2.1.1 du programme.

43. Un projet de guide pour la mise en œuvre de la Convention a été rédigé par le Conseil juridique et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, en consultation avec les Parties et les non-Parties et avec le concours d'institutions universitaires, d'ONG et d'organisations internationales.

44. Le Guide constitue un commentaire approfondi de certaines dispositions de la Convention et il donne des explications sur les aspects procéduraux, juridiques, administratifs, techniques et pratiques de son application. Les explications sont accompagnées de nombreux exemples de bonnes pratiques empruntés à la région. Ce document est conçu pour tenir compte des préoccupations et les particularités des pays qui envisagent d'adhérer (ECE/MP.WAT/2009/L.2).

---

<sup>11</sup> Pour de plus amples informations, voir: <http://dniester.org>.

45. Le Guide est destiné aux gouvernements de la région de la CEE, mais il est considéré aussi comme un manuel précieux pour des pays extérieurs à la région, en particulier des pays non membres de la CEE qui coopèrent avec des pays membres à propos de cours d'eau ou lacs partagés. À long terme, le Guide deviendra un document utile pour les pays non membres désireux d'adhérer à la Convention lorsque les amendements aux articles 25 et 26 seront en vigueur.

### **2.1.2 Services rendus par les écosystèmes et paiement de ces services dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau**

46. Les Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau ont été imprimées en anglais, en français et en russe (ECE/MP.WAT/22) et présentées avec succès lors d'une manifestation annexe de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»<sup>12</sup>.

47. Les Recommandations ont été diffusées au moyen d'activités de sensibilisation telles que des présentations faites à plusieurs occasions et l'organisation de manifestations concernant les services rendus par les écosystèmes et la gestion intégrée des ressources en eau. On peut citer un séminaire qui s'est tenu au cours de la Semaine mondiale de l'eau en 2008 et une séance sur l'eau et les écosystèmes au cours du cinquième Forum mondial de l'eau en 2009, organisés par l'Office fédéral suisse de l'environnement en coopération avec le secrétariat et un certain nombre d'autres partenaires. En outre, l'Office fédéral suisse de l'environnement, conjointement avec le secrétariat, le Comité du bois de la CEE, le Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Unité de liaison d'Oslo de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE), a organisé deux manifestations axées sur le lien entre les forêts et l'eau: une séance spéciale sur les forêts et l'eau inscrite à l'ordre du jour officiel de la Semaine européenne des forêts en 2008<sup>13</sup> et l'Atelier sur les forêts et l'eau (Antalya (Turquie), 12-14 mai 2009)<sup>14</sup>. Dans toutes ces manifestations, les Recommandations ont suscité un grand intérêt et l'on a reconnu qu'elles constituaient un outil utile et novateur.

48. Un projet pilote mis en œuvre par le CAREC vise à instituer un paiement pour les services rendus par les écosystèmes (PES) dans le bassin du lac Issyk Kul. Il est financé partiellement par la Suisse, ainsi que par le FEM, la Commission européenne et l'Université des Nations Unies. L'Ukraine s'est déclarée intéressée par un projet pilote dans le bassin de la Tisza mais ce projet n'a pas eu de suite faute de moyens.

---

<sup>12</sup> On trouvera une traduction non officielle en espagnol sur le site Web de la Convention: [www.unece.org/env/documents/2007/wat/PES\\_Recommendations.Spanish.pdf](http://www.unece.org/env/documents/2007/wat/PES_Recommendations.Spanish.pdf).

<sup>13</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante: [www.europeanforestweek.org/home/en/](http://www.europeanforestweek.org/home/en/).

<sup>14</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante: [www.mcpfe.org/forests\\_and\\_water](http://www.mcpfe.org/forests_and_water).

49. Le paiement des services rendus par les écosystèmes continue à mobiliser l'attention sur le plan international. Toutefois, les progrès sont freinés par les difficultés de mise en œuvre et l'absence de capacité des pays en raison de la complexité des questions en jeu, ainsi que par l'absence de moyens au secrétariat pour soutenir ces travaux.

### **2.1.3 L'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, y compris la gestion des risques d'inondation et de sécheresse**

50. L'Équipe spéciale de l'eau et du climat, créée à la quatrième session de la Réunion des Parties sous la direction commune de l'Allemagne et des Pays-Bas, a axé ses travaux sur deux grands thèmes:

- a) La gestion transfrontières des inondations;
- b) L'eau et l'adaptation aux changements climatiques.

51. Dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, l'Équipe spéciale a rédigé le projet de guide sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques (ECE/MP.WAT/30). À la suite d'une décision de la réunion commune des Bureaux de la Convention sur l'eau et du Protocole sur l'eau et la santé (13 septembre 2007), ce projet a été élaboré en coopération avec l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes constituée au titre du Protocole sur l'eau et la santé et dirigée par l'Italie, de sorte qu'il porte aussi sur les questions sanitaires. Le projet de guide constitue le premier résultat commun issu de la Convention et du Protocole.

52. Le Guide a été formulé par un groupe de rédaction composé de représentants d'organismes nationaux, d'organisations internationales et d'ONG à partir des indications et des observations reçues au cours des réunions des deux Équipes spéciales et des troisième et quatrième réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau. Il a été distribué trois fois pour observations aux centres de liaison de la Convention et soumis pour examen à 20 experts.

53. Un atelier intitulé «L'eau et l'adaptation aux changements climatiques: un effort commun pour s'adapter» (Amsterdam, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2008), organisé par les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne, a été une étape importante de l'élaboration du Guide. Il a illustré différentes composantes des stratégies d'adaptation (aspects juridiques, institutionnels, techniques et financiers) et assuré la promotion des bonnes pratiques et des leçons tirées de l'expérience dans les pays de la CEE<sup>15</sup>. Par ailleurs, la CEE a organisé un atelier sur l'adaptation aux changements climatiques et l'eau (Bruxelles, 12 et 13 mars 2009) en coopération avec l'European Water Partnership, le Gouvernement des Pays-Bas et le Programme de coopération sur l'eau et le climat. Cet atelier visait à formuler des messages de l'Europe concernant l'adaptation aux changements climatiques à l'intention du cinquième Forum mondial de l'eau et à poursuivre l'examen du Guide.

---

<sup>15</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/water/meetings/water\\_climate\\_workshop.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/water_climate_workshop.htm).

54. Dans le domaine de la gestion transfrontières du risque d'inondation, un atelier a été organisé les 22 et 23 avril 2009 par les Gouvernements allemand et néerlandais, la CEE et l'Organisation météorologique mondiale. L'atelier avait pour objet d'échanger des données d'expérience et des connaissances entre les pays de l'UE et les pays extérieurs à l'UE, afin d'améliorer la coopération internationale en matière de gestion des inondations. Il comprenait des présentations et la discussion de 10 études de cas tirées de l'ensemble de la région de la CEE. L'atelier s'est conclu par la demande de projets pilotes, d'une mise en œuvre et du respect des obligations découlant de la Convention et de l'organisation d'ateliers régionaux. La publication intitulée *Transboundary flood risk management in the UNECE region* (ECE/MP.WAT/31) présente les conclusions de l'atelier<sup>16</sup>.

55. L'Équipe spéciale de l'eau et du climat poursuivra les éventuelles activités complémentaires à inscrire au plan de travail pour la période 2010-2012, à la suite de l'adoption attendue du Guide à la cinquième session de la Réunion des Parties. Elle a proposé de dresser un programme de projets pilotes, y compris une structure pour le partage de données d'expérience entre les projets. Des consultations initiales ont eu lieu à ce sujet. Le principe d'un programme de projets pilotes concernant l'eau et l'adaptation aux changements climatiques a été adopté par le conseil d'administration de l'ENVSEC et fera partie du programme de travail de celui-ci. Tous les partenaires de l'ENVSEC se sont déclarés intéressés par la coopération et par la mise en œuvre commune des futurs projets pilotes.

#### **2.1.4 Gestion des eaux souterraines transfrontières dans la région**

56. En coopération avec la CEE et avec l'aide des Pays-Bas, la Croatie a organisé en avril 2008 sur l'île de Krk un atelier relatif à la protection des eaux souterraines en tant que source d'eau potable dans les zones karstiques. Cet atelier, qui ressortissait à la Convention et au Protocole sur l'eau et la santé, a permis de promouvoir l'échange de données d'expérience concernant la protection, l'utilisation durable et la gestion des ressources en eaux souterraines des zones karstiques. Il a évoqué les risques sanitaires afférents à la qualité de l'eau de boisson par suite de la contamination des eaux souterraines<sup>17</sup>.

#### **2.1.5 Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales**

57. Depuis la fin de 2006, les Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau, un des principaux instruments opérationnels de l'Initiative de l'UE sur l'eau, dont la CEE est partenaire stratégique<sup>18</sup>, ont été mis en œuvre conformément aux

---

<sup>16</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/water/meetings/transboundary\\_flood\\_workshop.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/transboundary_flood_workshop.htm).

<sup>17</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/water/meetings/karst\\_groundwater\\_workshop\\_Croatia.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/karst_groundwater_workshop_Croatia.htm).

<sup>18</sup> Le volet approvisionnement en eau et assainissement des Dialogues sur les politiques nationales est mené à bien avec l'OCDE en tant que partenaire stratégique.



prescriptions de la DCE de l'Union, de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé. La Commission européenne a fourni l'essentiel des fonds nécessaires.

58. En général, le Dialogue sur la politique nationale porte sur une période allant jusqu'à trois ans pour chaque pays. Actuellement, l'Arménie, le Kirghizistan, la République de Moldova et l'Ukraine participent aux Dialogues, avec des objectifs propres à chaque pays tels que l'application des principes de la DCE de l'UE et de la Convention dans le bassin d'un cours d'eau pilote, l'utilisation durable des ressources en eau compte tenu des changements climatiques, la protection des écosystèmes et la relation entre l'eau et la santé. L'objectif final du Dialogue est la mise en œuvre d'un ensemble de principes d'action (par exemple, une nouvelle réglementation gouvernementale). La participation des principales parties prenantes, y compris des représentants des instances parlementaires responsables des questions d'environnement, a été décisive dans tous les pays.

59. Le programme s'est révélé extrêmement fructueux et hautement stratégique pour soutenir différentes activités au titre du programme de travail de la Convention et du Protocole. Il a déjà produit des résultats mesurables et suscité l'intérêt de plusieurs autres pays comme l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Tadjikistan et le Turkménistan, où le processus va commencer en 2010. Des pays ont déjà proposé d'y inclure en temps utile la question de la gestion intégrée des ressources en eaux transfrontières<sup>19</sup>.

## **2.1.6 L'eau et les accidents industriels**

### **2.1.6.1 Protocole sur la responsabilité civile**

60. L'atelier sur la pollution due aux accidents sur les eaux transfrontières, la responsabilité civile et l'indemnisation: problèmes et possibilités, a été organisé à Budapest les 21 et 22 mai 2007 par la Hongrie et la CEE, en coopération avec la Grèce et la Suisse. Les participants ont examiné les difficultés éprouvées à s'acquitter des obligations découlant du Protocole, en vue de trouver des solutions. L'atelier a permis de dissiper certains doutes quant à la prétendue incompatibilité du Protocole avec la législation européenne et la législation internationale. Toutefois, l'analyse nécessaire de la compatibilité entre le Protocole et le droit européen paraît être encore en suspens à l'échelon de la Communauté<sup>20</sup>.

61. Les résultats de l'atelier ont été présentés à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (voir les documents ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/2 – ECE/MP.WAT/24 – ECE/CP.TEIA/17).

---

<sup>19</sup> On trouvera un complément d'information dans le Rapport intérimaire sur les Dialogues sur les politiques nationales dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/MP.WAT/2009/6).

<sup>20</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante: [www.unece.org/env/civil-liability/welcome.html](http://www.unece.org/env/civil-liability/welcome.html).

62. L'atelier et les délibérations ultérieures du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau ont fait ressortir l'absence de soutien politique au Protocole, particulièrement dans les pays de l'UE. En revanche, les pays de l'EOCAC continuent à reconnaître l'importance du Protocole, mais ils souffrent d'une pénurie générale de moyens.

### **2.1.6.2 Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels**

63. Le Groupe spécial mixte d'experts a élaboré les Lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus (ECE/CP.TEIA/2008/9 – ECE/MP.WAT/WG1/2008/5), qui ont été approuvées par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau à sa troisième réunion (Rome, 22-24 octobre 2008) puis par la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels à sa cinquième réunion (Genève, 25-27 novembre 2008: ECE/CP.TEIA/19). Au cours du processus d'élaboration des lignes directrices, un atelier sur la sécurité des installations de gestion des résidus a été organisé en novembre 2007 à Erivan avec l'aide de l'Arménie et de l'Allemagne<sup>21</sup>.

64. Le Groupe mixte d'experts s'est heurté à certaines difficultés dans l'application de son plan de travail, essentiellement par suite d'une participation insuffisante des autorités compétentes au titre des deux Conventions, mais surtout de la Convention sur l'eau (voir ECE/MP.WAT/WG.1/2008/6 – ECE/CP.TEIA/2008/8). À la suite d'une décision de la troisième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, un groupe composé de membres des deux Bureaux a élaboré à l'intention du Groupe mixte d'experts un projet de stratégie qui traite du fonctionnement futur du Groupe (ECE/MP.WAT/2009/L.3).

## **2.2 Renforcement des capacités pour la gestion intégrée des ressources en eau**

### **2.2.1 Gestion intégrée des eaux transfrontières en Europe orientale, dans le Caucase et l'Asie centrale**

65. Cet élément de programme est mis en œuvre essentiellement par le projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» (CWC). Le quatrième atelier CWC sur les commissions des bassins versants et autres institutions responsables de la coopération concernant les eaux transfrontières (Almaty, 23-25 octobre 2007) a été organisé conjointement par la CEE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OSCE. L'atelier avait pour but de renforcer les capacités et d'échanger des données d'expérience entre les pays, organisations et projets de l'EOCAC concernant les institutions de gestion commune des eaux transfrontières, et de promouvoir la création d'organismes communs efficaces dans la sous-région.

66. Le cinquième atelier CWC sur le thème «L'eau et la santé» (Bucarest, 14-16 mai 2008), organisé avec le concours de la Roumanie, de l'OSCE, du PNUD et de la Commission

---

<sup>21</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante:  
[www.unece.org/env/teia/water/tailingdams/yerevan-document.htm](http://www.unece.org/env/teia/water/tailingdams/yerevan-document.htm).

européenne, était consacré à la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé. Les travaux étaient axés sur la relation entre l'eau, la santé et les aspects connexes: accès à l'eau de boisson salubre et assainissement; prévention, maîtrise et réduction des maladies liées à l'eau; gestion durable et protection des ressources en eau; aspects sociaux et éthiques liés au droit des populations à l'eau. L'atelier a permis de procéder à un échange de données d'expérience entre pays de l'EOCAC concernant les stratégies et plans nationaux visant à faciliter et intégrer toutes ces composantes, et concernant les problèmes posés par leur mise en œuvre.

67. Le projet CWC s'est révélé très utile pour: a) promouvoir les produits et activités découlant de la Convention et du Protocole et y contribuer; b) procéder à un examen objectif des besoins et capacités des pays de l'EOCAC; c) étendre le réseau d'experts de l'EOCAC participant à toutes les activités au titre de la Convention et du Protocole, dans l'intérêt général des travaux menés dans de nombreux domaines<sup>22</sup>.

### **2.2.2 Synergies entre la Convention et la Directive-cadre sur l'eau de l'UE**

68. Les activités dans ce domaine se sont déroulées essentiellement dans le cadre de l'élaboration du projet de Guide pour la mise en œuvre de la Convention et du processus de dialogue sur les politiques nationales (voir sect. 2.1.1 et 2.1.5).

### **2.2.3 Troisième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières dans la région**

69. Cette activité n'a pas pu être menée faute de ressources, en particulier dans le pays chef de file (voir les documents ECE/MP.WAT/WG.1/2009/2 et ECE/MP.WAT/WG.1/2008/2).

## **III. DOMAINE D'ACTIVITÉ III: SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**

### **3.1 Évaluation de l'état des eaux transfrontières et des lacs internationaux**

70. La première *Évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières* a été lancée avec succès à la sixième Conférence ministérielle au cours d'une manifestation parallèle. Les ministres ont pris note de l'évaluation avec satisfaction et invité la Réunion des Parties à la Convention à préparer la deuxième Évaluation pour la prochaine Conférence ministérielle qui doit se tenir à Astana en 2011.

71. Les préparatifs de la deuxième Évaluation ont commencé en 2008 sous la direction de la Finlande. Les deux groupes de travail ont pris un certain nombre de décisions relatives à l'étendue et à l'orientation de l'évaluation, à ses grandes lignes et à sa méthode de préparation. Un groupe directeur a été constitué<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante:  
[www.unece.org/env/water/cwc.htm](http://www.unece.org/env/water/cwc.htm).

<sup>23</sup> On trouvera un complément d'information dans la Note sur la deuxième Évaluation concernant les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières (ECE/MP.WAT/2009/7).

72. L'Évaluation est en préparation dans chaque sous-région. L'Europe du Sud-Est est la première sous-région qui sera examinée et l'Atelier sur la gestion intégrée des ressources en eau transfrontières dans l'Europe du Sud-Est a été une étape importante dans la préparation de l'Évaluation (voir par. 37). Le projet d'évaluation pour l'Europe du Sud-Est sera examiné par la Réunion des Parties à sa cinquième session (ECE/MP.WAT/2009/8, ECE/MP.WAT/2009/9, ECE/MP.WAT/2009/10, ECE/MP.WAT/2009/11).

### **3.2 Renforcement des capacités d'administration des données pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières**

73. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation WGMA a invité l'Office international de l'eau, en raison de son expérience, à conduire cette activité au nom de la France. L'objectif initial de ce domaine d'activité était la création d'une base de métadonnées sur les eaux transfrontières dans la région de la CEE. Toutefois, on a jugé préférable de procéder par étape et de mettre la méthode à l'essai dans un certain nombre de bassins pilotes. À cette fin, l'Office international de l'eau, agissant en coopération avec le secrétariat et l'IWAC a présenté au Fonds français pour l'environnement mondial une proposition de projet qui a été acceptée dans la phase de présélection. Le projet, qui doit être mis en œuvre dans deux bassins des pays de l'EOCAC, vise à renforcer les capacités d'administration des données dans les principaux organismes nationaux et régionaux concernés par la gestion des eaux transfrontières<sup>24</sup>.

### **3.3 Directives techniques**

74. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a estimé que le travail sur les directives techniques n'était pas une priorité pour la Convention car aucune demande n'avait été faite. Quant à la mise à jour de l'inventaire des directives techniques, le Groupe a décidé que le travail nécessaire n'était pas justifié par l'importance de l'activité. Ce domaine d'activité a donc été supprimé.

### **3.4 Programmes pilotes de surveillance et d'évaluation et Centre international d'évaluation de l'eau**

75. Le projet pilote concernant les eaux souterraines d'Aggtelek/Karst slovaque a été finalisé avec succès par la Hongrie et la Slovaquie, et un certain nombre de propositions complémentaires sont à l'étude. Dans ce domaine d'activité, un projet pilote a été mis en œuvre pour soutenir l'élaboration du plan de gestion du bassin de la Save (voir par. 35).

76. Plusieurs pays – Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie et Ukraine – se sont déclarés intéressés par de nouveaux projets qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre du nouveau programme de projets pilotes prévu au plan de travail pour la période 2010-2012 (ECE/MP.WAT/2009/L.1).

---

<sup>24</sup> Voir aussi le document intitulé Renforcement des capacités en matière d'administration et d'échange de données pour la surveillance et l'évaluation des ressources en eau transfrontières en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale: proposition d'activité pilote (ECE/MP.WAT/2009/12).

77. L'IWAC a été transféré à l'Institut slovaque d'hydrométéorologie et inauguré officiellement le 7 avril 2009 à Bratislava. Un projet de stratégie pour l'IWAC et un plan de travail pour 2010-2012 ont été élaborés (ECE/MP.WAT/2009/L.4). Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a décidé que l'IWAC s'emploierait essentiellement à soutenir des projets pilotes, à contribuer à la préparation de la deuxième Évaluation et à organiser des activités de renforcement des capacités sur demande<sup>25</sup>.

### **3.5 Renforcement des capacités en matière de surveillance et d'évaluation des eaux transfrontières**

78. Un séminaire sur la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières (Genève, 16 et 17 juin 2008) a été organisé avec l'aide de l'Allemagne et de la Finlande. Le séminaire a été l'occasion: a) d'un échange de données d'expérience entre pays de l'UE sur la mise en œuvre des programmes de surveillance conformément à la DCE de l'UE; b) de partager avec des pays extérieurs à l'UE les leçons applicables tirées de l'expérience; c) de connaître l'expérience, les bonnes pratiques et les difficultés des pays extérieurs à l'UE et d'envisager des possibilités d'action<sup>26</sup>.

### **3.6 Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, d'évaluation et de notification**

79. Les deux Groupes de travail ont donné suite aux progrès réalisés au titre du Protocole sur l'eau et la santé, en particulier aux travaux de l'Équipe spéciale des indicateurs et de la notification, en rédigeant le projet de directives pour la fixation d'objectifs, l'évaluation des progrès et la notification (ECE/MP.WH/WG.1/2009/4 – EUR/09/5086340/9) et le projet de directives pour les rapports récapitulatif au titre de l'article 7 du Protocole (ECE/MP.WH/WG.1/2009/5 – EUR/09/5086342/7). La participation d'experts du secteur de l'eau et d'experts de l'eau est nécessaire pour les travaux au titre du Protocole afin d'assurer la bonne mise en œuvre de ce dernier, conformément à l'esprit qui est le sien d'intégrer la politique générale et la prévention des risques pour l'environnement et la santé humaine.

---

<sup>25</sup> On trouvera un complément d'information sur les activités de l'IWAC dans le projet de stratégie pour l'IWAC et le plan de travail pour la période 2010-2012 (ECE/MP.WAT/2009/L.4).

<sup>26</sup> On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante:  
[www.unece.org/env/water/meetings/monitoring\\_workshop.htm](http://www.unece.org/env/water/meetings/monitoring_workshop.htm).

## Annexe II

## CONTRIBUTIONS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE 2007-2009

1. La présente annexe donne un aperçu des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur l'eau et des dépenses prélevées sur le Fonds pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2009<sup>1</sup>. Elle donne aussi une information sur les contributions faites directement par les Parties pour mettre en œuvre le plan de travail 2007-2009.

**I. SOLDE AU 31 AOÛT 2006** **156 805 dollars des États-Unis**  
**dont, sommes sans affectation particulière** **-8 728 dollars des États-Unis**

**II. CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DE LA  
CONVENTION VERSÉES DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2006 AU 31 AOÛT 2009**

Pays	Date de réception	Monnaie	Montant	Montant en dollars É.-U. <sup>2</sup>	Affecté à
Espagne	4/10/06	EUR	45 000	57 100	Sans affectation particulière
Finlande	17/10/06	EUR	5 000	6 350	Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (WGMA)
Pays-Bas	11/12/06	EUR	40 000	52 700	Changements climatiques
Suisse	05/01/07	CHF	15 000	12 290	Responsabilité civile
Suisse	05/01/07	CHF	80 000	65 570	Paiement des services rendus par les écosystèmes
Suède	22/02/07	USD	168 138	168 130	Coopération concernant l'eau dans l'Europe du Sud-Est
Commission européenne	09/03/07	EUR	86 400	114 430	Initiative de l'UE sur l'eau
Allemagne	02/05/07	EUR	10 000	13 660	Changements climatiques
Finlande	14/05/07	EUR	5 000	6 830	WGMA

<sup>1</sup> L'annexe fait état des contributions et des dépenses jusqu'au 31 août 2009. Elle ne comprend donc pas les dépenses relatives au financement des participants à la cinquième session de la Réunion des Parties, qui remplissent les conditions requises.

<sup>2</sup> Le taux de change de la monnaie nationale des contributions en dollars des É.-U. est calculé à la date du virement des fonds. Les chiffres sont arrondis.

Pays	Date de réception	Monnaie	Montant	Montant en dollars É.-U. <sup>2</sup>	Affecté à
Espagne	09/10/07	EUR	45 900	65 100	Sans affectation spéciale
Allemagne	12/10/07	EUR	20 000	28 370	Première Évaluation
Finlande	11/10/07	EUR	1 230	1 740	Première Évaluation – Manifestation parallèle
Suisse	20/11/07	CHF	50 000	43 100	Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (WG-IWRM)
Estonie	10/12/07	USD	6 000	6 000	Synergies avec la DCE de l'UE
Estonie	24/12/07	USD	15 000	15 000	Initiative de l'UE sur l'eau
Finlande	20/12/07	EUR	100 000	147 490	Sécurité des barrages
Suisse	09/01/08	CHF	80 000	70 170	Deuxième Évaluation
Suisse	09/01/08	CHF	50 000	43 860	Aide pour la ratification et la mise en œuvre
Finlande	14/04/08	EUR	10 000	15 770	WGMA
Commission européenne	30/04/08	EUR	160 000	252 360	Initiative de l'UE sur l'eau
Allemagne	27/05/08	EUR	10 000	15 570	Séminaire sur la surveillance et l'évaluation
Allemagne	09/06/08	EUR	20 000	31 100	Changements climatiques
Commission européenne	27/06/08	EUR	21 600	33 590	Initiative de l'UE sur l'eau – DPN
Allemagne	21/10/08	EUR	20 000	26 960	WG-IWRM
Géorgie	07/11/08	USD	3 000	3 000	Deuxième Évaluation
Allemagne	19/11/08	EUR	5 000	6 450	Aide pour la ratification et la mise en œuvre
Hongrie	21/11/08	USD	8 000	8 000	Sans affectation particulière
Pays-Bas	05/12/08	EUR	10 000	12 950	Deuxième Évaluation
Pays-Bas	11/12/08	EUR	50 000	64 790	Changements climatiques

Pays	Date de réception	Monnaie	Montant	Montant en dollars É.-U. <sup>2</sup>	Affecté à
Suisse	18/12/08	USD	44 975	44 980	Promotion de la Journée mondiale de l'eau au titre de la Convention
Suisse	14/01/09	CHF	100 000	95 600	Deuxième Évaluation
Suisse	14/01/09	CHF	50 000	47 800	Aide pour la ratification et la mise en œuvre
Finlande	19/03/09	EUR	100 000	127 870	Sécurité des barrages
Pays-Bas	07/04/09	EUR	40 000	50 800	Changements climatiques
Suède	06/05/09	USD	124 414	124 400	Deuxième évaluation
Allemagne	23/06/09	EUR	29 000	40 446	WGMA et WG-IWRM
Suède	07/07/09	SEK	170 000	21 437	Europe du Sud-Est
Commission européenne	30/07/09	EUR	40 000	56 260	Initiative de l'UE sur l'eau – DPN
Allemagne	31/07/09	EUR	17 741	24 950	Séminaire de Stockholm au cours de la Semaine de l'eau
Espagne	14/08/09	EUR	46 840	65 790	Sans affectation spéciale
Italie	14/08/09	EUR	25 000	35 110	Aide pour la ratification et la mise en œuvre
Total en dollars É.-U.				<b>2 123 870</b>	

### III. ESTIMATION DES DÉPENSES JUSQU'AU 31 AOÛT 2009<sup>3</sup>

Quatrième session de la Réunion des Parties en 2006 (voyages des participants et des experts, traduction des documents, services consultatifs): **10 700 dollars É.-U.**

Trois réunions du Bureau en 2007, 2008, 2009 (voyages des membres du Bureau):

**7 000 dollars É.-U.**

<sup>3</sup> Il ne s'agit pas de chiffres officiels. Toutes les dépenses comprennent 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, sauf celles qui sont liées à des fonds versés par la Commission européenne, pour lesquels la proportion est de 7 %. Les fonds relatifs au processus de Berlin ne sont pas inclus; le premier rapport au donateur (Allemagne) sera présenté en 2010.



**1.1 Promotion et diffusion de l'information**

Désignation	Montant en dollars É.-U.
Voyages des fonctionnaires du secrétariat de la CEE et des membres du Bureau <sup>4</sup>	30 000
Élaboration des brochures sur la Convention et le Protocole et distribution au cours de manifestations internationales; remaniement du site Web	32 600
Séminaire sur la Convention au cours de la Semaine de l'eau à Stockholm	17 850
<b>TOTAL</b>	<b>80 450</b>

**1.2 Services consultatifs**

Désignation	Montant en dollars É.-U.
Coopération concernant l'eau en Europe du Sud-Est	131 600
Projet relatif à la sécurité des barrages	283 600

**2. Gestion intégrée des eaux et des écosystèmes connexes**

Désignation	Montant en dollars É.-U.
Voyages des fonctionnaires du secrétariat de la CEE	24 800
Voyages des participants et des experts	192 000
Services consultatifs	60 800
Dons	57 100
<b>TOTAL</b>	<b>334 700</b>

**2.1.5 Initiative de l'Union européenne sur l'eau et dialogues sur les politiques nationales**

Désignation	Montant en dollars É.-U.
Voyages des fonctionnaires du secrétariat de la CEE et des experts, traitements du personnel, services consultatifs, dons	620 400

<sup>4</sup> Les dépenses de voyage du personnel et des participants aux réunions comprennent les frais de voyage (billet d'avion/de train/d'autocar, transfert, faux frais au départ et à l'arrivée) et les indemnités journalières de subsistance.

**3. Surveillance et évaluation**

Désignation	Montant en dollars É.-U.
Voyages des fonctionnaires du secrétariat de la CEE	22 420
Voyages des participants et des experts	63 300
Dons, services consultatifs	134 840
Manifestation parallèle concernant la première Évaluation à Belgrade	1 740
Salaires pour les préparatifs de la deuxième Évaluation (juin-décembre 2009)	116 200
<b>TOTAL</b>	<b>338 500</b>

**TOTAL DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT  
DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2006 AU 31 AOÛT 2009****1 807 000 dollars É.-U.****IV. SOLDE AU 31 AOÛT 2009****473 725 dollars É.-U.****V. CONTRIBUTIONS FOURNIES DIRECTEMENT PAR LES PARTIES ET  
LES ORGANISATIONS<sup>5</sup>**

Pays/organisation donateur (trice)	Montant	Activité financée
Hongrie	14 600 dollars É.-U.	Atelier sur la responsabilité civile
Allemagne	370 969 dollars É.-U.	Fonctionnaire du secrétariat (administrateur auxiliaire pendant trois ans (jusqu'à mi-décembre 2010))
UNESCO/INBO	7 610 euros	Atelier sur les eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est pour la première Évaluation
UNESCO OSCE	15 000 dollars É.-U. 12 000 euros	Atelier sur les eaux souterraines transfrontières en Asie centrale pour la première Évaluation
Finlande	9 600 euros	Huitième réunion du WGMA
Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur les accidents industriels	46 748 dollars É.-U.	Atelier sur les installations de gestion des résidus (Erivan) et huitième et neuvième réunions du Groupe mixte d'experts (Erivan, Genève)

<sup>5</sup> Comme ces contributions n'ont pas été versées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la Convention, le secrétariat n'est pas en mesure de les confirmer; et les chiffres sont fondés sur l'information fournie par les Parties et les autres partenaires.

Pays/organisation donateur (trice)	Montant	Activité financée
Allemagne	1 600 euros	Équipe spéciale sur l'eau et le climat, première réunion
Suède OSCE PNUD	16 500 dollars É.-U. 13 700 euros 27 750 dollars É.-U.	Atelier CWC sur la coopération en matière d'eaux transfrontières (Almaty)
Suède (par l'intermédiaire du PNUD en tant que projet ENVSEC) OSCE Commission européenne	74 900 dollars É.-U. 20 000 euros 18 500 euros	Atelier CWC sur l'eau et la santé (Bucarest)
Slovaquie	3 886 dollars É.-U.	Inauguration de l'IWAC (Bratislava)
Slovaquie	20 135 dollars É.-U.	Dixième réunion du WGMA (Bratislava)
Suisse	50 000 CHF	Atelier sur la forêt et l'eau (Antalya)
Pays-Bas	25 150 euros	Atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques (Amsterdam)
Allemagne	34 500 euros	Atelier sur les inondations (Genève)
Finlande	100 000 euros	Chu-Talas II
Suède	79 863 euros	Dniestr II
Finlande	350 000 euros	Dniestr III
Suède	38 719 euros	Dniestr III
Compte de l'ONU pour le développement	443 000 euros	Projet concernant la qualité de l'eau en Asie centrale
Coca Cola-Ukraine	15 000 dollars É.-U.	DPN en Ukraine (aide au groupe directeur du DPN)

-----